

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME
DU 17 FEVRIER 2022
A 20H30**

Date de convocation : 10/02/2022

Date d'affichage : 10/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. GACHET Philippe.

Étaient présents : Ms Mmes Philippe GACHET, Bruno ROY, Sabrina GRATON, Gisèle BELLET, Pascal FRICAUD, Valérie ROULIN, Jean-Yves DRUGEON, Dominique MALISSEN, Jean-François DESERSON, Corinne BAUDRIT, Michel DAUMAND, Mélisa BOILEVIN

Excusés : M. Frédéric BOURSIQUOT

Jérôme LOUIS donne procuration à monsieur Philippe GACHET

Absents : Mme Brigitte MOUTARD,

Monsieur Bruno ROY est élu secrétaire.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 janvier 2022

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 janvier 2022. Il est adopté à l'unanimité.

II- Protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire informe que chaque collectivité et établissement doit mettre en place un débat sur la protection sociale complémentaire au plus tard le 17 février 2022.

Il précise qu'en application de la loi de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a prévu que : "Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance", soit au plus tard le 17 février 2022.

Bien que certaines dispositions de l'ordonnance soient toujours en attente de la publication des décrets d'application, ce débat doit être organisé.

Afin d'aider les collectivités dans sa préparation, le Centre de Gestion de la Charente-Maritime propose un support qui présente :

- ~ la réglementation applicable,
- ~ les apports de l'ordonnance du 17 février 2021,
- ~ des données statistiques aux niveaux national et départemental, afin de permettre une mise en perspective.

Ce débat est l'occasion d'aborder les enjeux suivants pour la collectivité :

- ~ attractivité : ne pas être en décalage par rapport aux autres collectivités, et rester "compétitif" par rapport au secteur privé.
- ~ motivation : favoriser la reconnaissance des agents, développer le sentiment d'appartenance
- ~ performance : éviter que les agents retardent leurs soins importants, prises-en compte de la pyramide des âges
- ~ dialogue social

Monsieur le Maire précise que la collectivité est déjà engagée en matière de garantie de prévoyance/maintien de salaire depuis de nombreuses années et propose une participation de 18€/par agent/temps de travail.

III- Motion de la commune de Saint Pierre d'Oléron contre le parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron

Monsieur le Maire fait part aux membres qu'à l'occasion du dernier conseil municipal de la commune de Saint-Pierre d'Oléron qui s'est tenu, le mardi 8 février, Christophe Sueur, maire et conseiller départemental s'est élevé une nouvelle fois contre le projet éolien en mer au large de la Nouvelle Aquitaine.

En effet, le Maire, mobilisé contre ce projet depuis des mois a travaillé sur une motion de censure à l'encontre du parc éolien en mer qu'il a fait valider auprès des élus de son conseil municipal.

Cette motion vise à défendre et à marquer de manière forte la fermeté et l'opposition totale de la commune et de ses élus contre le parc éolien en mer au large de la Nouvelle Aquitaine, tout particulièrement situé au pied des paysages naturels de l'île d'Oléron et au cœur de son activité orientée vers la pêche et le tourisme.

Le Président de l'Association des Maires de la Charente-Maritime, Michel DOUBLET soutient l'action menée par Christophe SUEUR.

Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des élus sur cette motion présentée par la commune de Saint Pierre d'Oléron.

Monsieur DESERSON précise que nous avons aucun élément en notre possession, pour statuer sur cette motion étant donné que la commune de Sainte Gemme n'a jamais été conviée ni informée de quelconques réunions au sujet du parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron. Pour lui, nous ne sommes pas compétents pour juger de la faisabilité de ce projet, ni l'impact qu'il pourrait avoir sur l'île d'Oléron et l'ensemble des territoires avoisinant, ...

Monsieur FRICAUD est lui aussi d'accord sur le fait qu'il est difficile de se prononcer sans éléments précis sur cette affaire.

Mesdames GRATON et BELLET sont plutôt favorable pour donner leur soutien considérant l'impact que ce parc aurait sur le paysage, le tourisme, ...

Madame GRATON se pose la question à savoir si d'autres moyens n'ont pas étaient envisagés comme l'hydraulique.

Monsieur le Maire propose de remettre cette question à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance lorsqu'il obtiendra plus d'explications sur ce projet.

IV- Motion Défense Extérieur Contre l'Incendie

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de de la CDC Cœur de Saintonge a voté à l'unanimité cette motion et demande d'en faire autant :

« Les élus de la Communauté de Communes de Cœur de Saintonge regrettent le système de Défense Extérieure Contre l'Incendie qui est proposé et qu'ils considèrent comme inadapté pour les communes rurales.

Ce système, qui prévoit l'installation de citernes-incendie disséminées dans la campagne, porte grandement atteinte à l'environnement qui se trouve impacté par ces citernes aussi disgracieuses que fragiles car ayant une durée de vie limitée.

Ce système engendre des coûts énormes pour la collectivité et va à terme compromettre, l'accès au soutien financier de l'État et du Département pour les autres projets communaux.

Par ailleurs, l'implantation de telles citernes oblige à des acquisitions foncières peu compatibles avec le maintien des terres agricoles dont les exploitants ne veulent pas se séparer.

En conséquence, les élus de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge demandent à ce que soient analysées d'autres solutions alternatives et notamment l'acquisition de matériels adaptés pour les centres de secours qui couteraient bien moins cher et seraient bien moins impactant pour l'environnement. »

Après discussion, le conseil municipal décide de voter à l'unanimité,

- Pour cette motion présentée par la CDC Cœur de Saintonge, notamment en demandant d'analyser d'autres solutions alternatives
- D'AUTORISER monsieur le Maire à entreprendre les démarches auprès des autorités concernées

V- Subvention aux associations au titre de l'année 2022

Monsieur le Maire fait part aux membres que la commission finances-budget proposera les montants des subventions aux associations au titre de l'année 2022 suite à leurs travaux de réflexion.

La commission des finances précise qu'elle n'a pas étudié le montant des subventions qui seront allouées aux associations au titre de l'année 2022. Elle souhaite avant tout, obtenir le rapport moral et financier afin de connaître le réel besoin de chacune d'entre elles par rapport aux activités proposées tout au long de l'année en cours.

Madame ROULIN rappelle qu'une assemblée générale annuelle est obligatoire au moins une fois par an pour présenter toutes ces données.

Monsieur DESERSON appuie sur le fait qu'il ne faut pas oublier que les subventions sont de l'argent public que la commune verse aux associations pour qu'elles puissent animer la vie communale.

Monsieur le Maire propose que la commission des finances se réunisse le samedi 12 mars à 9h30 pour étudier les demandes de subventions seront parvenues.

VI- Projet parc éolien Balanzac/Sainte Gemme

Monsieur le Maire présente le compte rendu du dernier comité de pilotage du projet du parc éolien Balanzac/Sainte Gemme.

Monsieur le Maire souhaite que les membres présents échangent sur différents points notamment :

- ~ sur les enfouissements de réseaux, pour lancer les études auprès du SDEER
- ~ sur la priorisation à donner aux mesures d'accompagnement du projet et des souhaits (en particulier vis-à-vis de la mobilité douce).
- ~ Sur les possibilités d'aménagements paysagers au futur lotissement Les Orchidées

Monsieur FRICAUD est surpris de la proposition de plantations au niveau du lotissement Les Orchidées et de l'Eglise et s'interroge si ces plantations ne sont pas en contradiction avec le parcours santé prévu à cet endroit.

Monsieur DESERSON rétorque qu'il y a la nécessité de masquer les éoliennes par des aménagements paysagés dans des lieux stratégiques comme au niveau des monuments protégés, habitations concernées, ..., les photomontages existants devraient nous être transmis pour visualiser l'impact sur le paysage.

Après discussion, le conseil municipal décide, 12 voix pour et 1 abstention,

- D'EXPOSER à WPD les mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement suivantes :
 - ~ L'enfouissement du réseau électrique sur les villages du mur et des Noyers
 - ~ L'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique
 - ~ Aménagement paysagé à différents endroits de la commune
 - ~ La prise en charge des travaux de l'Eglise
- D'AUTORISER monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires auprès de la société WPD

VII- Questions diverses

- ✓ Monsieur le Maire informe que la commission des bâtiments s'est réunie afin d'étudier les différents devis des architectes concernant l'étude détaillant les travaux qui sont à réaliser sur l'Eglise. Il est ressorti qu'une troisième étude va être demandée afin de pouvoir comparer les différentes propositions.
- ✓ Monsieur ROY informe qu'un agent est toujours en arrêt suite à un accident de travail depuis le mois de septembre 2021. Son état de santé ne permettra sûrement pas qu'il puisse reprendre son activité dans les mêmes conditions de travail que jusqu'à présent. Il faudra sûrement prévoir la création de poste ou contrat au service technique ou autre.
- ✓ Monsieur Le Maire propose que la commission animation-communication réfléchisse sur la fête annuelle le premier week-end du mois d'août. Elle se réunira le samedi 5 mars à 9h30.
- ✓ Concernant le repas des aînés, Yann sentimental animera le repas. Le relais de Cadeuil sera en charge du repas. Monsieur le Maire informe que les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion doivent se faire connaître afin que l'on puisse aller les chercher si elles souhaitent participer à cet événement. Madame MALISSEN souhaite savoir si un panier repas ou gourmand sera livré aux personnes ne participant pas au repas. Madame BELLET rappelle que ce dernier est un moyen de partager un moment convivial tous ensemble.
- ✓ Monsieur le Maire informe qu'un expert a été nommé par le tribunal dans l'affaire des dégradations dans la salle du restaurant scolaire.
- ✓ Monsieur ROY fait un point sur les différents travaux en cours : le volet de la médiathèque est posé, les fenêtres de la classe des maternelles sont en cours de pose sauf une, le conseil a validé l'installation du local associatif.
- ✓ Monsieur DESERSON souhaite savoir si les problèmes de connexion du réseau informatique de l'école sont résolus. Il prendra contact avec monsieur JEANNON suite à son passage pour obtenir ses constatations afin d'avancer sur ce dossier.
- ✓ Prochaine séance du conseil municipal le 17 mars 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h 55.

CONSEIL MUNICIPAL		
Fonction	Nom-Prénom	Signature
Maire	GACHET Philippe	
A 1	ROY Bruno	
A 2	GRATON Sabrina	
A 3	BELLETT Gisèle	
CM	MOUTARD Brigitte	
CM	FRICAUD Pascal	
CM	BOURSIQUOT Frédéric	
CM	ROULIN Valérie	
CM	LOUIS Jérôme	
CM	MALISSEN Dominique	
CM	DESERSON Jean-François	
CM	BAUDRIT Corinne	
CM	DAUMAND Michel	
CM	BOILEVIN Mélisa	
CM	DALLET Nathalie	